

Annonce légale :

Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura
Avis d'enquête publique
Elaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal

Par arrêté du 04/10/2022, le Président de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal.

Mme Régine LACOUR a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera dans les mairies d'Arbois, Poligny et Salins les Bains du lundi 14 novembre 2022 au mercredi 14 décembre 2022 aux jours et heures d'ouverture des secrétariats de mairie au public.

Le commissaire-enquêteur recevra :

En **mairie de Poligny** : Lundi 14 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

En **mairie de Salins les Bains** : Jeudi 24 novembre 2022 de 9h00 à 12h00

En **mairie d'Arbois** : Mercredi 14 décembre 2022 de 13h30 à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante: CCAPS Service Urbanisme, à l'attention du Commissaire Enquêteur RLPi, 4 rue du Champ de Foire 39800 Poligny, communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : ep-rpi@cc-aps.fr.

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, le conseil communautaire pourra approuver le Règlement Local de Publicité intercommunal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès du service Urbanisme de la Communauté de communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

A l'issue de l'enquête, Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur au siège de la communauté de communes, et sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.cc-coeurdujura.fr/enquetes-publiques.htm> ainsi qu'en Préfecture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Département
du Jura (39)